

DEPARTEMENT DE LA SARTHE

Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 02 JUILLET 2026

Rappel des dates : Convocation Générale : 26/06/2026 - Affichage : 26/06/2026

Le deux juillet deux mille vingt six, à dix huit heures quarante cinq, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la Salle Polyvalente Le Landon du Breil sur Mériez sous la Présidence de Monsieur Anthony TRIFAUT.

Madame Anne-France PLANCHON est élue secrétaire de séance.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Communes	Délégués	Présents	Pouvoirs à :	Absents excusés
ARDENAY-SUR-MERIZE	LOUISE Benoît	X		
BOULOIRE	DAGUENET Yves			X
	PIE Charlene			X
	HERRAULT Anthony	X		
CONNERRÉ	HEMONNET Olivier	X		
	GALPIN Maryline	X		
	CHAPPAZ Jérôme	X		
	HUON Aurélie	X		
COUDRECIEUX	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	GODEFROY Vincent	X		
	THANNBERGER Nathalie	X		
MAISONCELLES	CRAHÉ Hervé	X		
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	ROHART Marianne	X		
	FOUQUET Stéphane	X		
	MACÉ Mélanie	X		
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine		Tony FOULON	
SAINT-CELERIN	AÎNÉ Jacky	X		
	TARANNE Pierre	X		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	SURUT Jackie	X		
	TOUZEAU Elizabeth	X		
	GENDRON Christophe	X		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES	FROGER Éric	X		
	CHAUSSON Pascale	X		
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LE CONTE Gaël		Vincent GODEFROY	
	CARRÉ Aurore	X		
	RÉTIF Olivier	X		
	BODEREAU Sandrine	X		
	MAZURELLE-FLEURY David	X		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie	X		
	TANDEAU DE MARSAC Louis-Marie	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	DEBELLE Denis	X		
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	GALES Pierre	X		
VAL DE LA HUNE	BARRAIS Vincent	X		
	RAIMBAULT Patricia	X		
Conseillers en exercice	44	40	2	2

Objet : Rapport d'Activité 2025 – DSP SPANC

Délibération n° 2026-07-072

Par convention de Délégation de Service Public, la Communauté de communes a confié, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2028, la gestion du Service Public de l'Assainissement Non-Collectif à la société PIGEON EAU & SOLUTIONS.

En application du code général des collectivités territoriales, le délégataire produit chaque année, durant toute la durée du contrat, un Rapport Annuel d'Activité.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment, en ses articles L. 1411-3 et L. 2224-5,
Vu l'article L. 3131-5 du code de la commande publique,

Vu le rapport présenté par M. Olivier RÉTIF, Vice-Président en charge de l'Environnement et du Développement Durable,

Après en avoir délibéré,

Prend acte du Rapport d'Activité 2025 de la DSP SPANC, tel qu'annexé à la présente délibération, ayant permis à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public par le délégataire.

Dont acte.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire,

Le Président,
Anthony TRIFAUT

